

Délibération n° 2026-054
**Délibération portant sur les Attributions de compensation et dotations de solidarité
communautaire 2026**

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 24
Nbre de votants : 32
Nbre de procurations : 8
Date de convocation et d'affichage : 04/03/2026
Secrétaire de séance : THOMAS Sandrine

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18h30

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. DIAZ Manuel, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. PASCUTTO Philippe, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, M. SOULÉS Éric, Mme THOMAS Sandrine, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, Mme FANARI Jacqueline, M. LAINÉ Fabien, M. BRÉTHÉS Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : M. COUTURIER François donne procuration à Mme LARREZET Hélène, M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Mme PONCHET Ascension, Mme DUBOIS Catherine donne procuration à M. MINIAU Dominique, Mme GUERRO Florence donne procuration à Mme AUBERT Roseline, Mme MALLO Caroline donne procuration à M. SOULÉS Éric, Mme NADAU Marie-Françoise donne procuration à Mme THOMAS Sandrine, M. RIMONTEIL Jean-Pierre donne procuration à M. CRUCHANDEU Paul, M. VIUDÉS Christian donne procuration à Mme FANARI Jacqueline

Excusés et Absents : M. COUTURIER François, M. DARMAGNAC Frédéric, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme PELTIER Virginie, Mme MALLO Caroline, Mme NADAU Marie-Françoise, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. VIUDÉS Christian

Décision de l'assemblée :

Votants : **32**
Pour : **32**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Rapporteur : Monsieur Manuel DIAZ

La commission locale d'évaluation des charges transférées, réunie le 24 février 2026, a validé respectivement les attributions de compensation ainsi que les dotations de solidarité communautaire tenant compte des annuités liées aux voies nouvelles à raison de 50 % à la charge des communes.

Madame la présidente soumet au vote du conseil communautaire l'approbation des résultats d'attributions de compensation et de dotations de solidarité communautaire pour 2026, comme suit :

communes	Attributions compensations 2026 (AC)	Dotation de solidarité communautaire 2026 (DSC)	AC+DSC 2026
Biscarrosse	951 629,39 €	33 063,77 €	984 693,16 €
Gastes	71 594,99 €	34 829,60 €	106 424,59 €
Luë	- 48 122,22 €	24 757,52 €	- 23 364,70 €
Parentis en Born	971 192,48 €	157 918,22 €	1 129 110,70 €
Sainte Eulalie en Born	- 84 026,40 €	47 573,38 €	- 36 453,02 €
Sanguinet	- 305 886,34 €	218 817,67 €	- 87 068,67 €
Ychoux	77 545,08 €	244 900,81 €	322 445,89 €

A titre d'information, depuis janvier 2026, ce sont les AC et DSC 2025 qui sont appliquées. Les AC et les DSC 2026 seront versées à compter de mars 2026 avec une régularisation, si nécessaire pour la période de janvier à février.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- De voter les AC et DSC 2026
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 10 mars 2026

Secrétaire de séance,



Sandrine THOMAS

La Présidente,



Françoise DOUSTE

Affiché à Parentis-en-Born, le :

Accusé de réception en préfecture
040-24400873-20260310-2026-054-DE
Date de télétransmission : 20/03/2026
Date de réception préfecture : 20/03/2026